



**Mairie de
Garrigues 81500**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 mars 2023

Présents : M. Pierre COMOY, Mme Sylvie BOUQUET, M Frédéric PREVAUTEL, M. Beranrd BOLON, M. Sébastien ARNAUD, Mme Hortense BODU , Mme Xavière DARMET, M. Jean Marc ROUX, M. Arcangelo ZANCHETTA, Mme

Excusés : Mme Céline ALLOU

Pouvoirs : Mme Céline ALLOU à M. Pierre Comoy

Secrétaire de séance : MME Hortense BODU

En ouverture de la séance, M. le maire soumet le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2023 à l'approbation de l'assemblée, en rappelant les points qui ont été abordés.

En absence d'autres observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2 - ETAT – Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux ou du DSIL- Dotation de soutien à l'investissement local.

M. Le maire informe que l'Etat au titre de la DETR et/ou du DSIL vient en soutien aux communes pour leur permettre d'entretenir, d'aménager, de réaliser des travaux de réfection ou d'accessibilité de leur cimetière.

Considérant que la Commune doit faire des travaux de mise en sécurité et d'aménagement au sein du cimetière communal, pour un montant de 26 902.52€ HT soit 32 283.02€ TTC.

Considérant que la commune peut pour financer ces travaux solliciter l'aide financière de l'ETAT

L'assemblée est invitée à

- **APPROUVER** les travaux de mise en sécurité et d'aménagement au sein du cimetière communal.
- **AUTORISER** M. le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL pour lesdits travaux et de signer les documents relatifs à cette demande de subvention.
- **FIXER** le plan de financement des travaux comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de rénovation du mur de séparation entre le cimetière et le pré sous l'Eglise	14 459.42	ETAT – (DETR/DSIL)	10 761.01€
Portail pour rendre accessible le cimetière par les entreprises	2 128.40	Département	10 761.01€
Travaux de rénovation pour mise en sécurité du mur du cimetière	4 279.00	Autofinancement	5 380.50€
Aménagement d'un columbarium	6 035.70		
TOTAL	26 902.52		26 902.52€

- AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres co- financements le cas échéant

Vote : Approuvé à l'unanimité

3 - Convention de prestation de service relais Commune de Garrigues / Association « Les Temps Orageux ».

M. Le maire rappelle que l'association « les Temps Orageux » intervient sur appel de la mairie pour attraper/récupérer des chiens errants ou dangereux. Cette mission est assurée par du personnel qualifié et l'association utilise son propre matériel. La convention fige les modalités techniques et financières relatives aux éventuelles interventions, précisant que la participation financière survient uniquement si la commune fait appel à l'association et si le propriétaire de l'animal n' est pas retrouvé.

Considérant que la Commune doit pour pouvoir bénéficier du service proposé par l'association « Les Temps Orageux » signer ladite convention.

L'assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** M.le maire à signer la convention de prestation de service relais avec l 'association « Les temps Orageux ».

Vote : Approuvé à l'unanimité

4 - ETAT : FONDS VERT : Demande aide financière au titre du Fonds verts pour l'éclairage public

Vu le Code Général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération n° DL

M. Le Maire précise que ce Fonds Vert » mis en place par l'État a été déployé pour permettre l'accélération de la transition écologique. Il rappelle que la commune dans sa politique d'économie d'énergie a déjà délibéré pour l'extinction de l'éclairage public de d'une part, et que la commune effectuer ds travaux de rénovation des équipements d'éclairage public au niveau des lieux sécuritaires, d'autre part.

Considérant que la commune peut pour financer ces travaux solliciter l'aide financière de l'ETAT au titre du Fonds Vert » qui vient s'ajouter aux autres dotations existantes à l'investissement local comme la DETR, DSIL, FNADT...)

L'assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** l'acquisition et l'installation d'équipements spécifiques pour permettre l'éclairage de points sensibles dans la Commune.

- AUTORISER M. le maire à :

effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert ».
établir par décision le plan de financement qui sera adressé avec la demande d'aide financière
signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres co- financements le cas échéant

Vote : Approuvé à l'unanimité

5a - DEPARTEMENT– Demande de subvention au titre du Fond de Developpement Local (FDT) – pour la mise en sécurité, restauration et réhabilitation de l'église.

M. le maire précise que si la commune souhaite conserver son patrimoine et plus précisément l'église, il est nécessaire de prévoir des travaux de sécurisation, de restauration et de réhabilitation sur cet édifice.

Considérant que la Commune a d'ores et déjà sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation des divers travaux, que le montant de l'ensemble des travaux à réaliser est considérablement élevé.

Considérant que la Commune pour effectuer de tels travaux, doit pouvoir solliciter des aides financières du département au titre du FTD

L'assemblée est invitée à

- APPROUVER les travaux de mise en sécurité, restauration et réhabilitation et d'aménagement de l'église

- AUTORISER M. le maire à

effectuer une demande de subvention auprès du département au titre du FDT pour lesdits travaux
signer les documents relatifs à cette demande de subvention.
Établir par décision un plan de financement qui sera joint à la demande

- AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres co- financements le cas échéant

Vote : Approuvé à l'unanimité

5b - Fondation du Patrimoine– Demande de mécénat pour la mise en sécurité, restauration et réhabilitation de l'église.

M. le maire précise que la commune souhaite conserver son patrimoine et plus précisément l'église, il est donc nécessaire de prévoir des travaux de sécurisation, de restauration et de réhabilitation sur cet édifice.

Considérant que la Commune a d'ores et déjà sollicité plusieurs entreprises pour la réalisation des divers travaux, que le montant de l'ensemble des travaux à réaliser est considérablement élevé.

Considérant que la Fondation du patrimoine aide les collectivités à trouver des financements privés ou publics pour la sauvegarde du patrimoine français.

Considérant que si la Commune veut effectuer lesdits travaux sur l'église, elle doit solliciter le soutien et l'accompagnement de la Fondation du patrimoine.

L'assemblée est invitée à :

- AUTORISER M. le maire a sollicité la Fondation du patrimoine pour les travaux de mise en sécurité, restauration et réhabilitation et d'aménagement de l'église

- AUTORISER M. le maire à

effectuer une demande de soutien et accompagnement auprès de la Fondation du patrimoine pour la réalisation des travaux de l'église

signer les documents relatifs à ce dossier.

Établir par décision un plan de financement qui sera joint à la demande

- **AUTORISER** M. le maire à solliciter d'autres co- financements le cas échéant

Vote : Approuvé à l'unanimité

**5c - DEPARTEMENT – Demande de subvention au titre de la Fond de Développement Territorial (FDT)
-aménagement d'un piétonnier et d'un abris bus « En Vizols ».**

M. Le maire rappell que la commune souhaite créer un piétonnier et un abris bus « En Vizols » afin de permette aux enfants du secteur de se rendre à l'accès au transport scoialire en toute sécurité.

Considérant que le montant des devis pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire que la commune puisse solliciter le département au titre du FDT.

L'assemblée est invité à :

- **APPROUVER** les travaux d'aménagement d'un piétonnier et d'un abris bus « En Vizols ».

- **AUTORISER** M. le maire à
effectuer une demande de subvention auprès du département au tire du FDT pour lesdits travaux
signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

- **AUTORISER** M. le maire à solliciter d'autres co- financements le cas échéant

Vote : Approuvé à l'unanimité

Fin de la séance à 21h45

Secrétaire de séance
Hortense BODU

Le Maire
Pierre COMOY